



VALIDATION DES SERVICES

Vous venez d'être titularisé-e
dans un emploi
de la Fonction Publique
Territoriale



Agent non titulaire avant votre titularisation, avez-vous vérifié que vos services antérieurs - tant dans le secteur public que privé - avaient bien été pris en compte pour déterminer l'échelon dans lequel vous avez été placé(e) ?
(cf. Statut du cadre d'emplois)

Mais savez-vous que vous pouvez aussi demander pour votre retraite, la validation de vos services accomplis antérieurement, en qualité d'agent non titulaire dans la collectivité territoriale ou l'établissement public qui vous employait avant en qualité d'agent public ou de salarié(e) d'une association "transparente"... ?

Toutefois nous attirons votre attention sur le fait que ne sera pas prise en totalité pour le calcul de votre ancienneté, votre expérience professionnelle antérieure ; ce calcul sera réalisé au regard des textes prévus à cet effet, indiqués dans chacun des décrets portant statut particulier du cadre d'emplois.



Association transparente : Association qui, pour sa très grande majeure partie, est financée par les deniers publics ou dont la direction effective est assurée par une ou plusieurs personnes publiques

C'est important car votre situation sera examinée en fonction de l'indice détenu au moment du traitement de votre demande.

Attention ! Plus vous tarderez pour faire valoir vos droits, plus ce sera onéreux pour vous !

Vous devez être vigilant(e) car trop souvent votre employeur ne prend pas en compte vos services rémunérés à la vacation !

Il faut vérifier que vous avez bien bénéficié des dispositions du décret de 1988, traitant de la situation des non titulaires.

Il faut, au besoin, demander la requalification de ces années de vacataire en non titulaire, en vérifiant l'adossement à un grade d'un cadre d'emplois pour bénéficier des conditions de travail qui y sont attachés, notamment les professeurs d'enseignement artistique (PEA) ou encore les assistants d'enseignement artistique (AEA).

À défaut, il faudra concomitamment à l'alerte donnée par vos délégués syndicaux siégeant notamment au Comité Technique, pour soulever la question de principe :

1- présenter un recours gracieux à la collectivité concernée pour la contestation des services faits suivant les termes ci-après proposés

2- saisir la protection juridique (au besoin dès le recours gracieux pour lui donner plus de poids juridique) avec en appui :

- la proposition de validation de service avec les pièces justifiant votre contestation

- le recours gracieux, si vous n'en avez pas chargé le cabinet d'avocats parce que l'ayant exercé directement

- la réponse ou à défaut, le constat du délai écoulé de 2 mois resté sans réponse ; le silence ainsi gardé valant rejet implicite du recours gracieux présenté



Trame du projet de recours gracieux



Lieu et Date

Nom / Prénom

Grade - Affectation

Adresse personnelle

à

Madame

Monsieur le Maire ou Monsieur le Président ⁽¹⁾

Dénomination de la Collectivité ou de l'Etablissement concerné

et adresse

Lettre recommandée en accusé de réception valant recours gracieux

Objet : validation de services antérieurs en qualité de non titulaire

Madame

Monsieur le Maire ou Monsieur le Président ⁽¹⁾

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai été destinataire d'un état récapitulatif de service fait en qualité de non titulaire pour la constitution de ma retraite au titre de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Je constate que certaines périodes n'ont pas été prises en compte correctement :

- soit par absence sur l'état produit
- soit par décompte contestable et contesté par la présente

En effet, je relève pour ce qui concerne les vacances effectuées dans vos services (*quand vous êtes en mesure de justifier une demande en ce sens*) notamment au regard des conditions de travail qui m'étaient imposées notamment par référence au cadre d'emploi de (à préciser comme par exemple celui de PEA/AEA) et indépendamment des conditions de rémunération qui m'étaient appliquées, je vous demande de me faire bénéficier des dispositions du décret modifié de 1988 relatif aux non titulaires de la Fonction Publique Territoriale en termes de durée de travail et d'ancienneté.

.../...

En outre, je constate (*si naturellement vous êtes concerné(e) par cette situation*) que vous n'avez pas repris mes états de service dans l'association (*dénomination et objet social à préciser*) dont j'ai été le(la) salarié(e) suivant l'état établi ci-joint ; association « transparente » au sens d'une jurisprudence maintenant bien établie, permettant de me prévaloir de la qualité d'agent public car le contrat qui me liait à cette structure étant à requalifier en contrat de droit public.

Dans cette attente, me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, ne serait-ce que pour vous soumettre les contrats fondant mes demandes de requalification, je vous prie de croire Madame, Monsieur le Maire, le Président ⁽¹⁾ à l'expression de ma considération respectueuse.

Signature

P.J : Etat des services tant privés que publics pour prise en appui de ma demande

(1) *razer les mentions inutiles ou inappropriées*